
| | |
|---|--|
| <u>Nombre de membres en exercice:</u> 15 | Séance du mardi 25 juin 2024 |
| <u>Présents :</u> 15 | L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq juin l'assemblée régulièrement convoquée le 18 juin 2024, s'est réunie sous la présidence de Madame Sophie DELHÔME (Maire) |
| <u>Votants:</u> 15 | <u>Sont présents:</u> Sophie DELHÔME, Alain PETITBON, Joëlle DECLERCQ, Patrick ANGOULEVANT, Laurent DEN HAERINCK, Laurent LABBE, Céline DENYS, Annaïck DODEMAN, Gérard GHEKIERE, Nicolas LEPORCQ, Bruno MALON, Yannick MARTIN, Hervé OUDOUX, Aude PINEL, Jocelyne SANGLEBOEUF |
| | <u>Représentés:</u> |
| | <u>Excuses:</u> |
| | <u>Absents:</u> |
| | <u>Secrétaire de séance:</u> Laurent LABBE |

Objet: Délibération portant sur la mise en place d'un défibrillateur - DE 2024 07

Madame le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal les devis reçus de l'entreprise DÉFIBRILATEUR FRANCE située 3 Rue Armand Peugeot à GENAS (69) et de l'entreprise ELECTROCOEUR située 4 Rue Aristide Briand à BETHUME (62)

DÉFIBRILATEUR FRANCE propose défibrillateur d'un montant de 1 267.00 € HT soit 1 520.40 € TTC + la maintenance d'un montant de 60.00 € HT soit **72.00 € TTC**

ELECTROCOEUR propose défibrillateur d'un montant de 1 440,00 € HT avec la maintenance d'un montant de 360.00 € HT soit un total de **2 160.00 € TTC**

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de:

- Valide le devis de l'entreprise **DÉFIBRILATEUR FRANCE** propose défibrillateur d'un montant de 1 267.00 € HT soit 1 520.40 € TTC + la maintenance d'un montant de 60.00 € HT soit **72.00 € TTC**

- Mandate Madame le Maire pour signer tout document relatif aux travaux

Objet: Délibération portant sur une demande d'aide des restos du coeur - DE 2024 08

Madame le Maire informe les membres du conseil que par courrier du 21 mai 2024, l'Association des Restaurants du Coeur de Verneuil-d'Avre-et-d'Iton sollicite une subvention de la commune pour l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le bon fonctionnement de l'Association et de continuer à aider les plus démunis.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont décidé 8 voix "pour" 2 voix "contre" et 1 "abstention" d'accorder une aide financière pour l'acquisition d'un nouveau véhicule à hauteur de **200 €** dit que cette aide sera directement versée à l'Association des restos du coeur par mandat administratif.

Objet: Délibération portant sur l'aménagement d'un espace cinéraire au cimetière de la commune - DE 2024 09

Madame le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal les devis reçus de l'entreprise GRANIMOND située 4 Rue de la Nied à Lachambre (57) et de l'entreprise CHOPIN située 259 Avenue Edmond Demolins à Verneuil d'Avre et d'Iton (27)

GRANIMOND propose un devis d'un montant maximum de 2 061.00 € HT et pour la pose d'accessoire d'un montant maximum de 947.00 € HT

CHOPIN propose un devis pour le jardin du souvenir d'un montant de 1 066,66 € HT soit **1 280.00 € TTC** et pour l'aménagement d'un espace funéraire un devis d'un montant de 1 500.00 € HT soit un total de **1 800.00 € TTC**

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de:

- Valide le devis de l'entreprise **CHOPIN** propose un devis pour le jardin du souvenir d'un montant de 1 066,66 € HT soit **1 280.00 € TTC** et pour l'aménagement d'un espace funéraire un devis d'un montant de 1 500.00 € HT soit un total de **1 800.00 € TTC**

- Mandate Madame le Maire pour signer tout document relatif aux travaux

Objet: Délibération portant sur la désignation et la rémunération de deux agents recenseurs pour le recensement de la population 2025 - DE 2024 10

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le recensement de la population se fera en 2025 du 16 janvier au 15 février. Il convient donc de nommer les agents recenseurs. Après en avoir délibéré, les personnes désignées sont:

- Madame Hélène THERIN

- Madame Marie-Noëlle COULON

La rémunération sera de ...€ par feuille de logement et ... € par feuille individuelle.

Objet: Délibération portant sur les frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2024-2025 - DE 2024 11

Le Conseil Municipal décide de fixer à **1 150 €** les frais de scolarité demandés aux communes extérieures pour chaque élève fréquentant l'école de Piseux **en septembre 2024**, au titre de l'année scolaire 2024-2025.

Objet: Vote de crédits supplémentaires - piseux - DE 2024 12

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| FONCTIONNEMENT : | | DEPENSES | RECETTES |
|-------------------------|--|-----------------|-----------------|
| 62871 | Remb. frais à la collectivité de rattach | -500.00 | |
| 673 | Titres annulés (sur exercices antérieurs | 500.00 | |
| TOTAL : | | 0.00 | 0.00 |
| INVESTISSEMENT : | | DEPENSES | RECETTES |
| TOTAL : | | 0.00 | 0.00 |
| TOTAL : | | 0.00 | 0.00 |

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Questions diverses

Madame le Maire souhaite proposer l'installation des cavurnes dans le cimetière pour y mettre 2 urnes. Les membres du conseil donnent leur accord.

Madame le Maire propose de recueillir l'avis de la population sur la couverture téléphonique afin de solliciter les opérateurs

Madame le Maire informe les membres du conseil que des panneaux "Participation citoyenne" ont été achetés et seront installés par Monsieur ANGOULEVANT et les agents de la commune.

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'un maître d'ouvrage de la société E.A.D s'est rendu à la pépinière et nous enverra des propositions. Il a indiqué q'une borne incendie ne sera surement pas nécessaire si la mare se trouvant dans le terrain était currée.

Fin de séance: 19h36